

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rapport relatif au Prix et à la qualité du
Service Public d'assainissement non collectif

Exercice 2013

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau et d'assainissement, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (art.L 2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ces services par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

Service Public d'Assainissement Non-Collectif

Lieu dit « sur le bois »
Route de Lessard le National
71 150 CHAGNY
Tél : 03/85/87/62/34
Fax : 03/85/87/62/35

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

Organisation administrative du service

L'EPCI regroupe 40 communes :

	COMMUNES	Nombre d'installations estimées sur le territoire	ANNEE DIAGNOSTIC
71 350	ALLEREY SUR SAONE	114	2007
71 510	ALUZE	12	2008
71 620	BEY	10	2008
71 150	BOUZERON	0	2011
71 350	BRAGNY SUR SAONE	224	2007
21 340	CHANGE	5	2008
71 270	CHARETTE - VARENNES	258	2009
71 350	CHARNAY LES CHALON	7	2010
71 150	CHASSEY LE CAMP	55	2008
71 150	CHEILLY LES MARANGES	36	2008
71 350	CIEL	42	2007
71 270	CLUX	59	2012
71360	COLLONGE LA MADELEINE	30	2010
71 510	DENNEVY	18	2011
71 350	ECUELLES	148	2012
71 360	EPERTULLY	48	2008
71 360	EPINAC	36	2010
71270	FRONTENARD	134	2009
71270	LONGEPIERRE	105	2010
71 270	LA VILLENEUVE	109	2012
71 270	MONT LES SEURRE	81	2007
71 510	MOREY	100	2011
71 360	MORLET	47	2010
71 270	NAVILLY	58	2008
71 350	PALLEAU	94	2007
71270	PONTOUX	10	2010
71 150	REMIGNY	26	2008
71 510	SAINT BERAIN SUR DHEUNE	82	2007
71 620	SAINT DIDIER EN BRESSE	79	2010
71 350	SAINT GERVAIS EN VALLIERE	187	2007
71 510	SAINT-GILLES	2	2008
71 510	SAINT JULIEN SUR DHEUNE	30	2012
71 360	SAINT LEGER DU BOIS	188	2008
71350	SAINT MARTIN EN GATINOIS	74	2010
71 150	SAMPIGNY LES MARANGES	79	
71350	SAUNIERES	56	2010
71 270	SERMESSE	63	2011
71 360	SULLY	90	2008
71 350	TOUTENANT	110	2009
71 350	VERDUN SUR LE DOUBS	92	2008
	TOTAL PREVISIONNEL	2998	

Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 7350 sur une population totale de 15056 habitants (INSEE)
Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 2998 sur 7783 résidences soit 38,52 %.

Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Une technicienne, une secrétaire à temps partiel et la Direction Générale assure l'ensemble du service, sous la responsabilité du Président.

Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. C'est une mission obligatoire (Article L2224-8 du CGCT). Le contrôle doit avoir lieu avant le 31 décembre 2012. Ce contrôle est envisagé avec une périodicité maximale de 6 ans.

Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation	2012	2013
Contrôle de conception d'installation Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	80	64
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	465	206

On peut constater que le nombre de contrôles de conception ou de réalisation d'installations neuves n'a pas significativement changé.

En effet, au cours de l'année 2013, 40 installations neuves ont été réalisées, dont 24 réhabilitations d'installations anciennes qui avaient été jugées non conformes lors des précédents diagnostics.

Sont exclues de ces chiffres les différentes visites de conseils réalisées sur le terrain à la demande des particuliers.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif (D302.0))

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	NON	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	OUI	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	30
TOTAL			100	80

Nombre de communes ayant un zonage terminé transmis à notre service : 25/40

Il s'agit des communes de :

1. ALLEREY SUR SAONE
2. ALUZE
3. BEY
4. BRAGNY SUR SAONE
5. CHANGE
6. CHARETTE - VARENNES
7. CHASSEY LE CAMP
8. CHEILLY LES MARANGES
9. CIEL
10. CLUX
11. DENNEVY
12. EPINAC
13. EPERTULLY
14. FRONTENARD
15. LA VILLENEUVE
16. MONT LES SEURRE
17. NAVILLY
18. PALLEAU
19. REMIGNY
20. SAINT BERAIN SUR DHEUNE
21. SAINT GERVAIS EN VALLIERE
22. SAINT-GILLES
23. SAINT JULIEN SUR DHEUNE
24. SAINT LEGER DU BOIS
25. SULLY

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE
--

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote le tarif des redevances. Le service n'est pas assujéti à la TVA

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet	
02 mars 2012	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	<p>➤ Redevance annuelle : 25 euros</p> <p>L'ensemble des services du SPANC sont inclus dans la redevance annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout type de contrôle (diagnostic, contrôle de conception, de bonne exécution de travaux ou de bon fonctionnement) - conseils, renseignements et déplacements sur le terrain si nécessaire.
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	
	Diagnostic de bon fonctionnement	

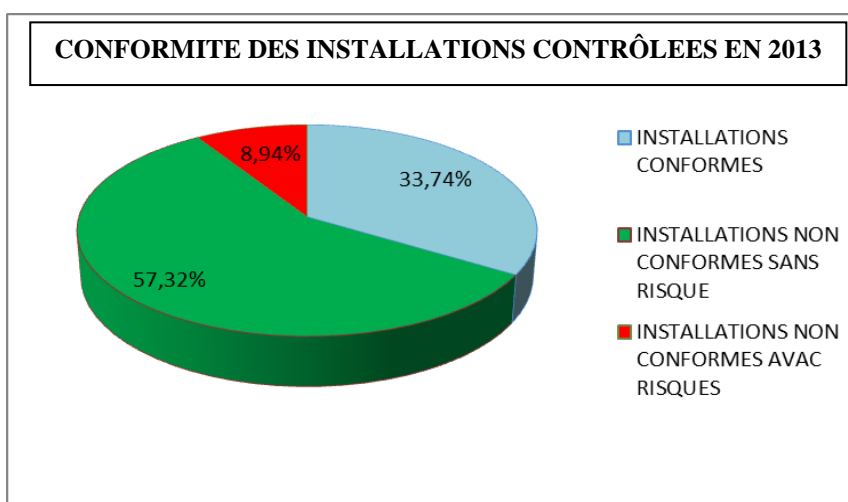
Date de la délibération	Objet	
02 mars 2012	Facturation de la redevance annuelle directement sur les factures d'eau	<p>Etablissement des listings par les communes ayant déléguées la distribution d'eau potable ou assurant en régie ce service.</p> <p>En contrepartie de la facturation émise, le SPANC rembourse les frais de facturation via des conventions établies entre les parties.</p> <p>Seule la commune de Saint Léger du Bois n'a pas accepté de facturer les usagers sur sa facture d'eau. Le SPANC assure la facturation de la redevance annuelle uniquement pour cette commune</p>

Recettes d'exploitation

Total des recettes liées à la facturation des abonnés	2012	2013
Contrôles de l'existant, de bon fonctionnement et neuf (même tarif)	62121	70300

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2012	2013
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	142	83
Nombre total d'installations contrôlées	499	246
Taux de conformité [%]	28,45%	33,74%



L'évaluation de non-conformité d'une installation, ainsi que des risques qu'elle peut représenter, sont définis par les nouveaux arrêtés du 07 mars 2012 et du 27 avril 2012, portant principalement sur l'harmonisation du mode de contrôle des SPANC.

Une installation jugée conforme, ou ayant obtenue un avis favorable du SPANC en 2006, pourra être néanmoins jugée non conforme, ou obtenir un avis défavorable, à partir de 2012.

Les conclusions se portent d'une part sur la composition réglementaire des éléments de la filière et d'autre part sur les nuisances pouvant ou étant générées à sa sortie. Ainsi, des installations anciennes peuvent être tolérées si elles n'occasionnent aucun dysfonctionnement et aucune nuisance sanitaire ou/et environnementale. L'environnement du lieu de rejet est un critère essentiel.

CONCLUSION / BILAN

Après plus de huit ans de fonctionnement, le SPANC a réalisé près de 95,6 % des diagnostics de l'ensemble de son territoire. En effet, sur les 2998 installations estimées à contrôler, 2865 contrôles ont été réalisés.

Seules un peu plus de 4% des installations n'ont pas pu être contrôlées car elles demeurent en résidences secondaires.

En 2013, les contrôles de bon fonctionnement ont donc pu être démarrés.

Ainsi, après avoir établi un « état des lieux » de l'ensemble du territoire, une surveillance de l'entretien et du bon fonctionnement des installations est donc mis en place.

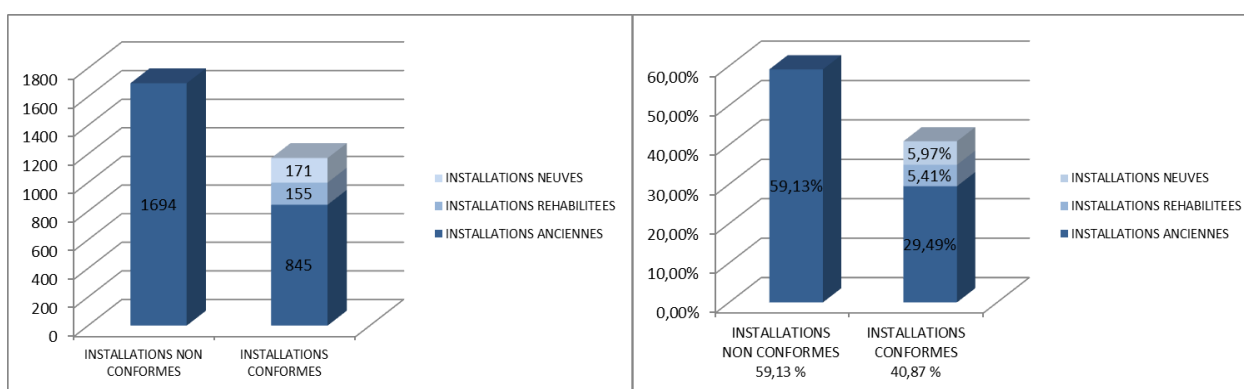
Sur les 1871 installations anciennes jugées non conformes, 155 ont été réhabilités depuis le passage du SPANC.

Actuellement, 1171 systèmes, soit 40,87 % des installations contrôlées, sont jugés conformes.

En 2012, seules 39,71 % des installations étaient conformes.

CONFORMITE DES INSTALLATIONS CONTROLEES DEPUIS LA CREATION DU SPANC

	Installations conformes			Installations non conformes	Total des contrôles
	Anciennes	Réhabilitées	Neuves		
	845 (29,49 %)	155 (5,41 %)	171 (5,97 %)		
nombre d'installations ayant été diagnostiquées au 31/12/2013	1171 (40,87 %)			1694 (59,13 %)	2865



Toutefois, il semble important de préciser que certaines installations avaient été jugées conformes à la réglementation en vigueur au moment de la mise en place de ces dernières.

Elles ne seront néanmoins pas toujours classées conformes lors du passage du SPANC pour les contrôles de bon fonctionnement.

En effet, les nouveaux arrêtés précisent que seuls les critères de la réglementation en vigueur au moment du contrôle permettent de juger de la conformité de l'installation.

Ainsi, à l'avenir, le nombre d'installations conformes pourra être légèrement en baisse qu'antérieurement.